**Docteur Othmane Alaoui Abdellaoui**

**Projet de réforme du système éducatif et du système de santé**

**Le nouveau modèle de développement au Maroc doit avoir pour but de procurer la dignité à tous les citoyens et l’égalité entre tous les citoyens.**

**Le présent document a pour but de définir un plan d’action clé en main en vue de réformer efficacement et rapidement deux secteurs primordiaux sans lesquels aucun développement à long terme n’est possible: l’éducation et la santé.**

**La philosophie de ces réformes se résume en 12 points :**

1. **L’Etat note avec satisfaction qu’il a rempli sa mission quantitative : il y’a des établissements éducatifs et sanitaires sur tout le territoire national.**
2. **L’Etat regrette que qualitativement, le résultat soit très en dessous des espérances.**
3. **L’Etat reconnait être arrivé à un stade où les secteurs de l’éducation et de la santé nécessitent des investissements massifs et un management de pointe qu’il ne peut assurer.**
4. **L’Etat augmente les budgets consacrés à ces 2 secteurs.**
5. **L’Etat confie la gestion déléguée de ces secteurs à de grands opérateurs privés.**
6. **L’Etat délivre aux citoyens une carte biométrique contenant une dotation identique pour tous les citoyens.**
7. **L’Etat gère ces deux secteurs par le biais d’Agences Nationales dont le Directeur est nommé par Sa Majesté Le Roi.**
8. **La concurrence entre les opérateurs entrainera une hausse rapide et continue de la qualité qui aboutira à une relance de la machine économique et sociale.**
9. **La gestion par le secteur privé permettra d’offrir aux citoyens des services d’éducation et de santé personnalisés et décentralisés.**
10. **La dynamique créée donnera aux citoyens un sentiment d’égalité, de dignité et surtout le sentiment d’avoir leur avenir entre leurs mains. Dotés de leurs cartes de santé et d’éducation, ils feront leurs choix en toute responsabilité, choix qui n’est aujourd'hui offert qu’aux couches les plus aisées de la société.**
11. **L’émergence après vingt ans de systèmes éducatifs et de santé aux normes internationales permettra de nous faire faire le saut qualitatif nécessaire afin de passer d’un statut de pays émergent à celui de pays développé.**
12. **Une fois le marché marocain mis en place, les champions nationaux de l’éducation et de la santé pourront exporter leur expertise dans tous les pays émergents qui connaissent les mêmes difficultés et notamment en Afrique comme c’est le cas aujourd’hui pour les banques et les assurances.**
13. **De l’éducation :**
	1. **Constat :**
* En faisant une comparaison entre les systèmes éducatifs privés et publics, on constate que ces deux systèmes emploient les mêmes enseignants, qui sont issus des mêmes centres de formations, qui reçoivent des salaires équivalents et qui enseignent le même programme.
* Or la qualité du système éducatif privé est très supérieure à la qualité du système éducatif public.
* Le problème n’est donc dû ni aux enseignants, ni au programme, ni aux salaires, mais uniquement au management.
* Dans le privé, la concurrence fait que le management doit être de bonne qualité sinon l’établissement ferme.
* Dans le public, le monopole des établissements induit un nivellement par le bas.
	1. **Objectifs :**
* Améliorer la qualité du système éducatif en 30 ans pour le hisser au niveau des pays de l’Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
* Former des cadres en quantité et en qualité suffisantes.
	1. **Esprit de la réforme :**
* Dans le but de transposer la qualité du management des établissements éducatifs privés vers les établissements éducatifs publics.
* Dans le but d’opérer un saut quantitatif et qualitatif nécessitant un investissement humain et matériel massif que l’Etat ne peut plus assumer.
* Dans le but de créer une réelle concurrence et de gagner rapidement en qualité.
* Dans le but de créer une réelle Industrie de l’Education avec ses normes de qualité, sa vision axée sur les résultats et ses champions nationaux qui guideront le secteur vers l’excellence.

Il nous semble que la réponse la plus efficace, qui donnera ses fruits le plus rapidement, et la plus facile à mettre en œuvre se résume en cinq points:

1. La gestion totale de l’ensemble des établissements éducatifs est confiée à de grands opérateurs privés.
2. Les fonctionnaires du secteur conservent leurs statuts mais deviennent gérés par ces opérateurs privés.
3. Le budget de l’Etat qui était consacré à l’Enseignement est réparti de manière égale entre tous les apprenants: au lieu que l’Etat paye les fonctionnaires pour assurer un service éducatif, l’argent est transféré directement aux citoyens qui ont le choix entre tous les établissements éducatifs.
4. Les apprenants payent leurs frais de scolarité à l’aide de la dotation individuelle de l’Etat, et les établissements éducatifs rémunèrent les fonctionnaires.
5. L’Etat se réserve le rôle d’arbitre et ne s’implique plus directement dans la gestion quotidienne des établissements éducatifs.
	1. **Principes et valeurs :**
* **Dignité:** riches ou pauvres, tous les apprenants pourront bénéficier d’une éducation de qualité.
* **Egalité:** tous les apprenants d’un niveau donné niveau reçoivent la même dotation étatique.
* **Liberté:** les parents d’élèves et les étudiants choisissent librement leurs établissements éducatifs, ces derniers bénéficiant d’une large autonomie d’organisation.
* **Transparence:** le système éducatif dans son ensemble est évalué chaque année à l’occasion d’un examen national sous forme de Questionnaire à Choix Multiples conditionnant pour chaque apprenant le passage au niveau supérieur. Les résultats de cette évaluation ainsi que d’autres indicateurs de qualité sont publiés et diffusés largement chaque année afin que les apprenants puissent comparer et choisir le meilleur établissement de façon éclairée.
* **Qualité:**

- Un marché énorme et assuré, une rentabilité correcte, un environnement législatif clair et précis, ainsi qu’une concurrence loyale inciteront le secteur privé à investir massivement en moyens humains et matériels.

- Une transparence totale sur les résultats des établissements couplée à la liberté de choix donnée par la dotation étatique inciteront les parents à rester dans les bons établissements et à déserter les mauvais.

- Ces deux facteurs entraineront l’expansion du réseau des établissements de qualité et la remise en cause des établissements non efficients.

* **Audace:**

- Avoir le courage d’adopter aujourd'hui les réformes qui nous serons utiles demain.

- Partager le risque entre toutes les parties afin de les responsabiliser et de les solidariser.

* 1. **Plan d’action : 21 mesures à mettre en place :**
1. **Mise en place d’un outil de mise en œuvre:**
	* Agence Nationale de Réglementation de l’Education dont le Directeur est nommé par Sa Majesté Le Roi.
	* Pilotage de la réforme.
	* Passer d’une gestion politique de l’Education à une gestion managériale et technocratique.
2. **Abolition de la carte scolaire :**
	* Permettre à chaque apprenant de choisir librement l’établissement éducatif où il désire étudier.
	* Changer un marché fait de monopoles (nivellement par le bas) en un marché ouvert et concurrentiel (nivellement par le haut).
3. **Mise en gestion de l’ensemble du réseau éducatif par des entrepreneurs en éducation :**
	* Réseaux déjà existant, banques, assurances etc…
	* Faire bénéficier l’ensemble des établissements éducatifs d’un management moderne qui fixe des objectifs, donne les moyens de les réaliser, contrôle par la suite, récompense en cas de succès et corrige en cas d’échec.
	* Attribution de packs d’une dizaine à une centaine d’établissements éducatifs par opérateur (mix d’établissements ruraux/urbains, quartiers favorisés/défavorisés).
	* Evaluation au bout de 5 ans (minimum de 75% de réussite).
4. **Maintien du statut des fonctionnaires employés dans les établissements éducatifs :**
	* Rassurer les fonctionnaires sur la préservation de leur acquis sociaux.
5. **Distribution à tous les apprenants d’une carte de crédit biométrique :**
	* Délivrer à chaque apprenant la dotation étatique prévue :
		+ Préscolaire : 5.000 Dirhams par an.
		+ Primaire : 7.000 Dirhams par an.
		+ Secondaire : 8.500 Dirhams par an.
		+ Formation professionnelle : 17.000 Dirhams par an.
		+ Premier et deuxième cycle universitaire : 22.000 Dirhams par an.
		+ Troisième cycle universitaire : 25.000 Dirhams par an.
6. **Allégement des programmes et publication au Bulletin Officiel du programme de chaque niveau :**
	* Focaliser sur les fondamentaux, avoir une transparence totale sur les exigences demandées aux apprenants et aux formateurs afin de pouvoir évaluer objectivement la transmission et l’acquisition de ces compétences.
	* Contenu des programmes : benchmarking sur 3 ou 4 pays de bon niveau.
	* Servira de base pour préparer les examens sous forme de Questionnaires à Choix Multiples.
7. **Mise en place d’examens nationaux de passage sous forme de Questionnaires à Choix Multiples :**
	* Egalité totale entre tous les apprenants du Royaume qui subissent tous les mêmes épreuves
	* Totale transparence sur la qualité des apprentissages.
	* Une session principale et une session de rattrapage.
8. **Mise en place d’indicateurs de performance :**
	* Fournir chaque année une photographie instantanée des résultats du système éducatif dans sa globalité afin de le piloter au mieux.
	* Taux de réussite, de redoublement, de satisfaction, de placement.
	* Salaires à la sortie.
	* Focalisation sur les établissements les moins productifs.
9. **Mise à niveau des manuels scolaires et universitaires :**
	* Disposer de manuels scolaires et universitaires de qualité, sollicitant la réflexion, et agréables à parcourir.
	* Maisons d’édition étrangères.
10. **Rôle fondamental des Centre Pédagogiques Régionaux et des Ecoles Normales Supérieures :**
	* Confier ces établissements à une élite qui devra repérer, recruter et former une élite.
11. **Libéralisation des métiers de l’enseignement et de l’encadrement pédagogique :**
	* Délivrer le meilleur enseignement possible aux futurs formateurs.
	* Permettre aux formateurs étrangers de venir exercer au Maroc après avoir satisfait à un examen qui se tiendra 2 fois par an.

1. **Libéralisation du contenu pédagogique, du rythme scolaire, de la langue d’enseignement :**
	* Donner un éventail de choix le plus large possible aux parents d’élèves et aux apprenants.
	* A part les constantes constitutionnelles que sont l’enseignement de l’islam, de l’arabe, et de l’amazigh ; les établissements peuvent choisir librement la langue d’enseignement. L’évaluation annuelle se fait dans cette langue.
	* Liberté totale d’organisation : on n’impose pas un certain nombre d’heures de cours hebdomadaires, mais des objectifs à atteindre pour les apprenants pour valider le cursus.
2. **Elaboration de contrats programmes public/privé :**
	* Drainer les investissements massifs nécessaires à la réalisation des nouveaux établissements éducatifs, et à la rénovation des anciens.
	* Soulager l’Etat du poids de l’investissement.

1. **Abolition progressive des concours d’accès aux établissements à accès limité:**
	* Former le maximum de cadres possibles.
	* Augmentation de la productivité des établissements éducatifs.
2. **Mise en place de primes au mérite :**
	* Encourager la performance, inciter à l’excellence, et créer de l’émulation au niveau des apprenants, des formateurs, des directeurs d’établissements et des gestionnaires.
	* 1.000 Dirhams de prime pour les 5% des élèves les plus méritants, 13ème mois de salaire pour les directeurs d’établissements et les enseignants les plus performants, baisse de l’impôt sur les sociétés pour les réseaux les plus performants.

1. **Rôle des Ministères de l’Education Nationale et de l’Enseignement Supérieur:**
	* Soutien en collaboration avec l’Agence Nationale de Règlementation de l’Education : limiter le rôle des Ministères à la vision stratégique et non plus à l’exécution effective.
	* Benchmarking.
	* Examens.
	* Accords avec les pays plus développés : importer de la connaissance.
	* Accords avec les pays moins développés : exporter de la connaissance.
	* Diplomatie éducative en Afrique (soft power).
2. **Création d’une Société Nationale du Livre de Jeunesse :**
	* Pousser les apprenants à lire dès leur plus jeune âge en Arabe, Amazighe, Français, Anglais et Espagnol en leur procurant des ouvrages intéressants, amusants, et agréablement illustrés.
	* Achat des droits d’auteurs d’ouvrages pour la jeunesse.
	* Subventions par l’Etat.

1. **Rendre l’école maternelle obligatoire :**
	* Gommer dès le plus jeune âge les différences inhérentes aux inégalités sociales et culturelles en faisant bénéficier tous les apprenants d’un programme d’éveil de qualité.
2. **Lutte contre l’analphabétisme :**
	* Alphabétisation dument prouvée et rémunérée de 500.000 personnes par an afin d’éradiquer complètement ce fléau en 20 ans.
3. **Promotion de l’hygiène scolaire, de l’évaluation psychologique, et de l’orientation :**
	* Faire acquérir à tous les apprenants dès leur plus jeune âge les normes internationales de l’hygiène, s’assurer de leur équilibre psychologique, et leur assurer une orientation pédagogique en rapport avec leurs compétences et leurs désirs.
4. **Développement de l’apprentissage en lycée professionnel :**
	* Freiner l’abandon scolaire en redirigeant les collégiens non adaptés à l’enseignement général vers un parcours plus en relation avec le monde de l’entreprise, mais tout en restant dans une structure éducative.
	1. **Gains sociaux :**
		1. **Adéquation formation/emploi :**
	* Les centaines d’établissements éducatifs supérieurs seront mis en concurrence entre eux : chaque année seront publiés les indicateurs de performance de tous les établissements éducatifs supérieurs, des lycées professionnels ainsi que des établissements relevant de l’OFPPT. Ces indicateurs comprendront :
		+ Le taux de satisfaction global des diplômés concernant les établissements dont ils sont issus.
		+ Le taux de placement de chaque établissement.
		+ Les salaires moyens à la sortie des lauréats.
	* Les futurs étudiants ou stagiaires porteront naturellement leurs choix sur les établissements avec les indicateurs les plus hauts. Les établissements devront donc améliorer leurs critères de performance afin de drainer et de fidéliser ces apprenants.
	* Pour améliorer leurs indicateurs, ces établissement éducatifs seront à l’écoute attentive du marché afin d’investir les créneaux où il existe aujourd’hui un manque de diplômés, puis demain les créneaux du futur dont l’Etat n’aura pas encore vu le potentiel, mais qu’il sera vital pour ces établissements d’investir afin d’obtenir et de garder un avantage concurrentiel.
	* L’amélioration du système éducatif au niveau de la formation ira donc de pair avec l’amélioration des taux d’insertion des jeunes diplômés.
		1. **Lutte contre l’analphabétisme notamment rural:**
	* L’éducation dans les campagnes même les plus reculées sera assurée car il s’agit d’un marché vaste et sûr pour ces entrepreneurs.
	* Les gestionnaires des établissements éducatifs mettront tous les moyens humains (cours à domicile, e-Learning) et matériels (bus scolaire, aménagement des horaires) à la disposition de la jeune fille et du jeune garçon du monde rural pour qu’ils viennent dépenser dotations annuels consacrées à l’éducation dans leurs établissements.

* + 1. **Lutte contre l’abandon scolaire:**
	+ Les établissements éducatifs auront tout intérêt à lutter contre l’abandon scolaire, car il représentera un manque à gagner pour eux.
	+ Les établissements éducatifs devront donc convaincre les apprenants pour qu’ils viennent dépenser leur argent chez eux, et feront tout pour qu’ils dépensent cet argent pendant la durée la plus longue possible…
	1. **Gains économiques:**
	+ Un marché potentiel de 75 Milliards de Dirhams de Chiffre d’Affaires si chaque apprenant dépense 100 Dirhams par mois en plus de la dotation étatique.
	+ Passage d’une politique de l’enseignement vue comme un fardeau pour l’état à une économie de l’enseignement vue comme un marché qui doit être segmenté et proposer des produits d’éducation qui doivent être consommés.
	1. **Cout économique:**
	+ 15 Milliards de Dirhams par an.



1. **De la santé :**
	1. **Constat :**
* En faisant une comparaison entre les systèmes de santé privés et publics, on constate que ces deux systèmes emploient les mêmes soignants, qui sont issus des mêmes centres de formations, qui reçoivent des salaires équivalents en ce qui concerne le personnel paramédical.
* Or la qualité du système de santé privé est très supérieure à la qualité du système de santé public.
* Le problème n’est donc dû ni aux professionnels de santé, ni aux salaires, mais uniquement au management.
* Dans le privé, la concurrence fait que le management doit être de bonne qualité sinon l’établissement ferme.
* Dans le public, le monopole des établissements induit un nivellement par le bas.
	1. **Objectifs :**
* Améliorer la qualité du système de santé en 30 ans pour le hisser au niveau des pays de l’Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

* 1. **Esprit de la réforme :**
* Dans le but de transposer la qualité du management des établissements de santé privés vers les établissements de santé publics.
* Dans le but d’opérer un saut quantitatif et qualitatif nécessitant un investissement humain et matériel massif que l’Etat ne peut plus assumer.
* Dans le but de créer une réelle concurrence et de gagner rapidement en qualité.
* Dans le but de créer une réelle industrie de la santé avec ses normes de qualité, sa vision axée sur les résultats et ses champions nationaux qui guideront le secteur vers l’excellence.

Il nous semble que la réponse la plus efficace, qui donnera ses fruits le plus rapidement, et la plus facile à mettre en œuvre se résume en 5 points:

1. La gestion totale de l’ensemble des établissements de santé est confiée à de grands opérateurs privés.
2. Les fonctionnaires du secteur conservent leurs statuts mais deviennent gérés par ces opérateurs privés.
3. Le budget de l’Etat qui était consacré à la santé est augmenté de manière significative et est réparti de manière égale entre tous les citoyens: au lieu que l’Etat paye les fonctionnaires pour assurer un service de santé, l’argent est transféré directement aux citoyens qui ont le choix entre tous les établissements de santé.
4. Les citoyens payent leurs frais de santé à l’aide de la dotation individuelle de l’Etat, et les établissements de santé rémunèrent les fonctionnaires.
5. L’Etat se réserve le rôle d’arbitre et ne s’implique plus directement dans la gestion quotidienne des établissements de santé.
	1. **Principes et valeurs :**
* **Dignité:** riches ou pauvres, tous les citoyens pourront bénéficier d’une santé de qualité.
* **Egalité:** tous les citoyens reçoivent la même dotation étatique.
* **Liberté:** les citoyens choisissent librement leurs établissements de santé, ces derniers bénéficiant d’une large autonomie d’organisation.
* **Transparence:** le système de santé dans son ensemble est évalué régulièrement à l’occasion de recall-test où un échantillon de patients de chaque établissement est testé sur sa satisfaction. Les indicateurs de performances de chaque établissement sont publiés et guident les choix des citoyens.
* **Qualité:**

- Un marché énorme et assuré, une rentabilité correcte, un environnement législatif clair et précis, ainsi qu’une concurrence loyale inciteront le secteur privé à investir massivement en moyens humains et matériels.

- Une transparence totale sur les résultats des établissements couplée à la liberté de choix donnée par la dotation étatique inciteront les citoyens à se soigner dans les bons établissements et à déserter les mauvais.

- Ces deux facteurs entraineront l’expansion du réseau des établissements de qualité et la remise en cause des établissements non efficients.

* **Audace:**

- Avoir le courage d’adopter aujourd'hui les réformes qui nous serons utiles demain.

- Partager le risque entre toutes les parties afin de les responsabiliser et de les solidariser.

* 1. **Plan d’action : 13 mesures à mettre en place :**
1. **Mise en place d’un outil de mise en œuvre:**
	* Agence Nationale de Réglementation de la Santé dont le Directeur est nommé par Sa Majesté Le Roi.
	* Pilotage de la réforme.
	* Passer d’une gestion politique de la Santé à une gestion managériale et technocratique.
2. **Abolition de la carte sanitaire :**
	* Permettre à chaque citoyen de choisir librement l’établissement de santé où il désire se soigner.
	* Changer un marché fait de monopoles (nivellement par le bas) en un marché ouvert et concurrentiel (nivellement par le haut).
3. **Modification de la loi :**
	* Les assurances comme toutes les autres sociétés qui répondent aux normes édictés aujourd’hui par la loi ont le droit de gérer directement ou indirectement des établissements de santé.
4. **Mise en gestion de l’ensemble du réseau de santé par des entrepreneurs en santé :**
	* Investisseurs : réseaux déjà existant, banques, assurances etc…
	* Faire bénéficier l’ensemble des établissements de santé d’un management moderne qui fixe des objectifs, donne les moyens de les réaliser, contrôle par la suite, récompense en cas de succès et corrige en cas d’échec.
	* Mise en gestion de packs d’une dizaine d’établissements de santé.
	* Evaluation au bout de 5 ans (minimum de 75% de satisfaction).
5. **Maintien du statut des fonctionnaires employés dans les établissements de santé :**
	* Rassurer les fonctionnaires sur la préservation de leur acquis sociaux.
6. **Distribution à tous les citoyens d’une carte santé biométrique :**
	* Les patients qui bénéficient de la CNSS ou de la CNOPS sont déjà pris en charge par leurs caisses respectives.
	* Le reste de la population qui n’est pas pris en charge (29 millions) se voit délivrer une carte Santé dotée de 1.000 Dirhams par an.
7. **Assurance de santé privée généralisée:**
	* Les citoyens contractent une assurance privée de santé annuelle dont ils paient la prime par le biais de la carte de santé délivrée par l’état.
	* L’assurance se charge de prendre en charge tous les frais de santé au cours de la durée du contrat.
8. **Publication au Bulletin Officiel de la définition nationale des maladies et des prises en charge :**
	* Les professionnels de santé devront respecter les conduites à tenir nationales pour que les patients soient remboursés.
	* Exemple : la césarienne est indiquée dans un certain nombre de cas qu’il faudra publier au Bulletin Officiel. En dehors de ces cas, la clinique ne sera pas remboursée.
9. **Mise en place de recall test annuels :**
	* Enquête de satisfaction sur un échantillon des patients de tous les établissements de santé.
10. **Mise en place d’indicateurs de performance :**
	* Fournir chaque année une photographie instantanée des résultats du système de santé dans sa globalité afin de le piloter au mieux.
	* Taux de satisfaction, de guérison sans séquelles, de guérison avec séquelles, de décès, de remboursement etc…
	* Focalisation sur les établissements les moins productifs.
11. **Libéralisation des métiers de la santé :**
	* Mise en place d’un examen national d’équivalence pour tous les diplômés de santé de nationalité étrangère.
	* Cet examen est ouvert 2 fois par an et toute personne qui le réussit obtient le droit d’exercer au Maroc ainsi qu’une carte de séjour de longue durée.
	* But : résorber le déficit en attirant des professionnels étrangers au Maroc.
12. **Elaboration de contrats programmes public/privé :**
	* Drainer les investissements massifs nécessaires à la réalisation des nouveaux établissements de santé, et à la rénovation des anciens.
	* Soulager l’Etat du poids de l’investissement.
13. **Rôle du Ministère de la Santé:**
	* Soutien en collaboration avec l’Agence Nationale de Règlementation de la Santé : limiter le rôle du Ministère à la vision stratégique et non plus à l’exécution effective.
	* Benchmarking.
	* Recall test.
	* Accords avec les pays étrangers : importer du savoir-faire.
	* Diplomatie de santé en Afrique (soft power).
	1. **Gains sociaux :**
		1. **Lutte contre le déficit de santé notamment rural:**
	* Le service sanitaire dans les campagnes même les plus reculées sera assuré car il s’agit d’un marché vaste et sûr pour ces entrepreneurs.
	* Les gestionnaires des établissements de santé mettront tous les moyens humains (consultation à domicile, e-santé) et matériels (ambulance, aménagement des horaires) à la disposition de la citoyenne et du citoyen ruraux pour qu’ils viennent dépenser leurs 1.000 Dirhams annuels dans leurs établissements.
		1. **Lutte contre les maladies:**
	* La majorité des citoyens payeront par le biais de leur dotation étatique une assurance santé qui les prendra en charge.
	* Pour diminuer les remboursements, les assurances devront investir dans la prévention des maladies.

Exemple : il est plus rentable pour une assurance de fournir une psychothérapie à un patient pour qu’il arrête de fumer ou de boire plutôt que de lui payer une hospitalisation prolongée pour traiter un infarctus du myocarde ainsi que tout le traitement à vie qui s’en suit.

* 1. **Gains économiques:**
	+ Un marché potentiel de 46 Milliards de Dirhams de chiffre d’affaires si chaque citoyen dépense 50 Dirhams par mois en plus de la dotation étatique.
	+ Passage d’une politique de la santé vue comme un fardeau pour l’état à une économie de la santé vue comme un marché qui doit être segmenté et proposer des produits de santé qui doivent être consommés.
	1. **Cout économique:**
	+ 11 Milliards de Dirhams par an pour faire passer le budget du ministère de la santé de 18 à 29 Milliards de Dirhams.

**Cette proposition de réforme a pour but la création de champions nationaux de l’éducation et de la santé qui mettront en place une réelle industrie de l’éducation et de la santé.**

**Les opérateurs privés attirés par un marché de plus de 100 Milliards de Dirhams, une clientèle solvable et des règles concurrentielles claires investiront massivement en moyens humains et matériels afin de conquérir des parts de marché.**

**Le concurrence ainsi créée améliorera très rapidement la qualité de l’enseignement et de la santé et fera baisser leurs couts.**

**La mise à disposition aux citoyens de l’argent pour s’éduquer et se soigner leur donnera le pouvoir de changer leur vie et fera disparaitre leur sentiment d’abandon de la part de l’Etat.**

**Je suis convaincu que ces réformes correspondent à la mentalité de nos concitoyens. Ils ne veulent pas d’assistanat, mais qu’on leur donne les moyens de se prendre en charge et de vivre dans la dignité.**

**C’est aujourd’hui qu’il faut prendre des décisions cruciales et courageuses pour que tous nos concitoyens vivent demain dans la dignité.**